



Fiche d'inscription scolaire

Année scolaire : 20__ / 20__

École : _____ Classe : _____ Mois de rentrée : _____

École et classe de l'année précédente : _____

Enfant :

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) : ____/____/____ Lieu : _____ Sexe : M F

En cas de changement de situation :

Si **déménagement**, indiquer la nouvelle adresse et fournir un justificatif de domicile :

Si **séparation** des parents, indiquer le nom et l'adresse du parent à facturer, et fournir un justificatif de domicile :

INSCRIPTION SCOLAIRE DES ENFANTS DE 2 ANS :

La scolarisation des enfants âgés de 3 ans étant obligatoire à partir de septembre 2019, l'accueil des enfants de 2 ans n'est possible que dans la limite des places disponibles.

Fiche d'inscription cantine, garderie et étude

Pour les paiements de la cantine, souhaitez-vous un prélèvement automatique : OUI NON

S'il s'agit d'un nouveau prélèvement, joindre **impérativement** un RIB N° CAF : _____

CANTINE (11h45-13h45)

Tickets*
Abonnement

Lundi
Mardi
Jeudi
Vendredi

GARDERIE (7h30-8h45/11h45-12h15/16h45-18h30)

Matin Midi Soir

Lundi
Mardi
Jeudi
Vendredi

ETUDE (16h45-17h45)

du CP au CM2

Lundi
Mardi
Jeudi
Vendredi

Votre enfant souffre t'il d'allergies alimentaires : OUI NON

Si OUI, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est-il mis en place OUI (Voir fiche sanitaire)

*Pour la formule « tickets », il est impératif de commander les repas au plus tard les jeudis matins.

J'autorise mon enfant à partir : SEUL ACCOMPAGNÉ (si modification des personnes autorisées, merci de contacter le Guichet Unique)

Je soussigné, Madame, Monsieur, _____ parents de l'enfant _____

atteste avoir pris connaissance du fonctionnement et des tarifs des services périscolaires de la Ville de Rodez.

Merci de nous communiquer, obligatoirement, votre adresse mail : _____@_____

Date ____/____/____

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU (DES) PARENT(S) OU TUTEURS LÉGAUX :



Fiche d'inscription scolaire

Année scolaire : 20__ / 20__

École : _____ Classe : _____ Mois de rentrée : _____

École et classe de l'année précédente : _____

Enfant :

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) : ____/____/____ Lieu : _____ Sexe : M F

En cas de changement de situation :

Si **déménagement**, indiquer la nouvelle adresse et fournir un justificatif de domicile :

Si **séparation** des parents, indiquer le nom et l'adresse du parent à facturer, et fournir un justificatif de domicile :

INSCRIPTION SCOLAIRE DES ENFANTS DE 2 ANS :

La scolarisation des enfants âgés de 3 ans étant obligatoire à partir de septembre 2019, l'accueil des enfants de 2 ans n'est possible que dans la limite des places disponibles.

Fiche d'inscription cantine, garderie et étude

Pour les paiements de la cantine, souhaitez-vous un prélèvement automatique : OUI NON

S'il s'agit d'un nouveau prélèvement, joindre **impérativement** un RIB N° CAF : _____

CANTINE (11h45-13h45)

Tickets*
Abonnement

Lundi
Mardi
Jeudi
Vendredi

GARDERIE (7h30-8h45/11h45-12h15/16h45-18h30)

Matin Midi Soir

Lundi
Mardi
Jeudi
Vendredi

ETUDE (16h45-17h45)

du CP au CM2

Lundi
Mardi
Jeudi
Vendredi

Votre enfant souffre t'il d'allergies alimentaires : OUI NON

Si OUI, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est-il mis en place OUI (Voir fiche sanitaire)

*Pour la formule « tickets », il est impératif de commander les repas au plus tard les jeudis matins.

J'autorise mon enfant à partir : SEUL ACCOMPAGNÉ (si modification des personnes autorisées, merci de contacter le Guichet Unique)

Je soussigné, Madame, Monsieur, _____ parents de l'enfant _____

atteste avoir pris connaissance du fonctionnement et des tarifs des services périscolaires de la Ville de Rodez.

Merci de nous communiquer, obligatoirement, votre adresse mail : _____@_____

Date ____/____/____

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU (DES) PARENT(S) OU TUTEURS LÉGAUX :

INFORMATIONS

À conserver

1- Pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la Ville de Rodez :

Les tarifs de restauration scolaire sont fixés par délibération du Conseil municipal.

6 tarifs différents sont établis selon le **quotient familial appliqué par la Caisse des Allocations Familiales**, ils sont applicables dès la rentrée de septembre 2019 pour l'année scolaire. Ci-joint à titre indicatif, les tarifs 2018.

QF	TRANCHE	TARIF
$\leq 350 \text{ €}$	1	1 €
de 351 € à 670 €	2	1,50 €
De 671 € à 1000 €	3	2,20 €
De 1001 € à 1500 €	4	3 €
De 1501 € à 2000 €	5	4,50 €
$\geq 2001 \text{ €}$	6	5,00 €

Pour les enfants résidents :

- Rodez Agglomération, un tarif unique est appliqué et correspond à la tranche 5.
- Hors Rodez Agglomération, le tarif unique correspond à la tranche 6.

Pour les enfants scolarisés en Unité pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S.) ou en situation d'handicap

Dans un souci d'équité sociale et dans le but de favoriser l'accès des enfants handicapés à l'école et des élèves scolarisés en unité pour l'inclusion scolaire (ULIS) qui ne peuvent être pris en charge par leur commune de résidence, la tranche inférieure sera appliquée.

Ces modalités seront identiques pour les enfants inscrits au sein de l'unité maternelle spécialisée dans les troubles de l'autisme à l'école Jean-Albert Bessière.

Les factures sont émises tous les mois par le service Guichet Unique et sont à régler au **Trésor Public** qui traitera tout problème éventuel lié au paiement :

TRESORERIE DE RODEZ - Saint Cyrice Etoile
B.B. 702 - 12007 RODEZ Cedex
05 65 67 82 20

Pour toute réclamation concernant la facturation, s'adresser au service Guichet Unique.

FORMULE ABONNEMENT CANTINE:

Remplir l'imprimé lors de l'inscription et indiquer les jours de réservation à l'année.

FORMULE TICKETS CANTINE:

Pour la formule « tickets », il est impératif de commander les repas le jeudi matin pour la semaine suivante.

Chaque repas commandé est dû sauf si l'absence de l'enfant est signalée au plus tard le jeudi matin de la semaine précédente.

En cas d'absence imprévue (*maladie ou cas de force majeure*), les parents informeront le directeur.trice de l'école ou un personnel Mairie, **un jour de carence s'applique automatiquement (le 1^{er} jour de l'absence)** et sera donc facturé.

Les repas des jours suivants ne seront pas facturés.

Pour toute réclamation concernant la facturation, il faut s'adresser au service Guichet Unique.

Temps d'accueil du matin	De 7h30 à 8h35
Temps d'accueil de midi <i>(pour les enfants ne déjeunant pas à la cantine, aucune garderie ne sera assurée entre 12h15 et 13h35)</i>	De 11h45 à 12h15
Pause méridienne <i>(pour les enfants inscrits à la cantine)</i>	De 11h45 à 13h35
Etude surveillée	De 16h45 à 17h45
Temps d'accueil du soir	De 16h45 à 18h30